

## Directive interne n°1

### Procédure à suivre lorsqu'un·e élève est absent·e à un cours

- L'élève est absent·e à un cours.
- La maîtresse ou le maître concerné note l'absence de l'élève sur Hermès avec le symbole /.
- L'élève consulte le synoptique de ses absences sur Hermès, justifie ses absences en indiquant les motifs.
- Elle ou il imprime le document ad hoc, le signe. L'élève mineur·e fait contresigner ses justifications d'absence par la personne qui la ou le représente légalement.
- Elle ou il le remet à sa maîtresse ou son maître de classe après son retour en classe, dans la même semaine ou au plus tard le jour de la semaine suivante décidé par la maîtresse ou le maître de classe.
- En cas d'absence injustifiée (justificatif non rendu, rendu trop tardivement ou motif refusé) l'élève est sanctionné·e selon le barème de sanctions du Gymnase.

*Adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase d'Yverdon, le 20 août 2021*